



1. Qu'est-ce que l'équité salariale?

L'équité salariale a pour but d'assurer un salaire égal pour des travailleurs occupant un emploi à prédominance féminine de même valeur qu'un emploi à prédominance masculine. La loi sur l'équité salariale vise à corriger les écarts salariaux puisque le salaire des emplois à prédominance féminine peut avoir été sous-évalué en raison de la discrimination basée sur le sexe. Il s'agit du principe « un salaire égal pour un travail équivalent ».

2. Quels sont les titres d'emplois visés par l'équité salariale et quelles sont les dates d'entrée en vigueur?

| No Titre d'emploi | Titre d'emploi | Entrée en vigueur des nouvelles échelles |
|-------------------|--|--|
| 1204 | Audiologiste-orthophoniste | 31 décembre 2010 |
| 1206 | Bibliothécaire | 2 avril 2019 |
| 1219 | Diététiste-nutritionniste | 31 décembre 2010 |
| 1254 | Audiologiste | 31 décembre 2010 |
| 1255 | Orthophoniste | 31 décembre 2010 |
| 2101 | Technicien ou technicienne en administration | 31 décembre 2010 |
| 2242 | Assistant-chef du service des archives | 31 décembre 2010 |
| 2261 | Hygiéniste dentaire, technicien en hygiène dentaire | 20 mars 2016 |
| 2282 | Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe) | 31 décembre 2010 |
| 3215 | Assistant ou assistante technique senior en pharmacie | 31 décembre 2010 |
| 3223 | Préposé ou préposée en physiothérapie ou ergothérapie | 20 mars 2016 |
| 3480 | Préposé ou préposée aux bénéficiaires | 20 mars 2016 |
| 3505 | Préposé ou préposée en établissement nordique | 20 mars 2016 |
| 3588 | Auxiliaire aux services de santé et sociaux | 31 décembre 2010 |
| 6335 | Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers) | 20 mars 2016 |

3. Pourquoi les dates d'entrée en vigueur sont différentes?

Les dates d'entrée en vigueur sont effectives au moment du dépôt de la plainte, aux dispositions de la Loi sur l'équité salariale selon les moments pour lesquels les sommes dues doivent être versées et selon les dates des changements survenus venant affecter la valeur des emplois et recréer un écart salarial.

4. Quand aura lieu le versement de l'équité salariale?

Tel que paru dans le Pratico du 04 avril, le versement de l'équité salariale est prévu pour le 16 juin 2022.

5. Est-ce que tous les employés sont visés par l'équité salariale?

Non. Les nouvelles échelles de traitement s'appliquent à toutes les personnes occupant ou ayant occupé **un titre d'emploi visé par un correctif d'équité salariale**, peu importe leur statut.

6. Je suis TPO qui travaille toujours à temps plein, pourquoi ma rétroactivité sur l'équité salariale est plus petite que mon collègue qui a un statut TCR ?

Plusieurs facteurs peuvent influencer ce fait (absences sans solde, échelon salarial, primes, etc). Chaque dossier est unique.

7. Est-ce que l'équité salariale comprend une rétroaction sur mes vacances?

Oui, sur toutes les vacances payées durant la période comprise de la rétroaction de l'équité salariale en fonction de la date d'entrée en vigueur de l'application des nouvelles échelles.

8. Est-ce que le temps supplémentaire est calculé dans le calcul de la rétroactivité de l'équité salariale?

Oui, il y a un ajustement sur le temps supplémentaire.

9. J'étais en assurance salaire (ou autres absences), ai-je droit à un ajustement ?

Oui, il y a un ajustement salarial sur toutes les absences payées durant la période visée.

10. Est-ce qu'il y aura des déductions qui vont s'appliquer sur le calcul de rétroactivité de l'équité salariale?

Oui. Toutes les mêmes déductions applicables sur votre paie seront appliqués également (impôts provincial et fédéral, cotisations à l'assurance-emploi, RREGOP, cotisations syndicales, RQAP, RRQ, assurance salaire, assurance vie, etc). Vous devrez payer la portion assurance salaire et assurance vie puisque c'est une déduction avec un pourcentage sur le salaire.

11. Pourquoi mes déductions sont aussi importantes?

Il est normal lors d'une paie de rétroactivité d'avoir des pourcentages de retenues d'impôt élevées comparativement aux paies régulières. Les exemptions de crédits d'impôts personnels s'appliquent seulement sur les paies régulières. En paie de rétroactivité, vous payez de l'impôt sur le premier dollar gagné. On réfère à la notion de taux d'impôt marginal qui établit le pourcentage d'impôt sur un dollar supplémentaire gagné. Ces taux peuvent varier entre 27 % et 53 % selon vos revenus habituels.

12. Vous trouvez que votre déduction de RREGOP est élevée sur votre rétro de l'équité salariale?

Oui c'est normal puisque le taux de RREGOP est calculé au premier dollar gagné. Il n'y a aucune exemption dans les cas de paie spéciale. De plus, la rétro tient compte des absences non payés, mais cotisables, par exemple, un congé parental.

13. Je suis un employé retraité qui a été réembauché et je n'ai pas eu de déduction de RREGOP sur ma rétro de l'équité salariale?

Des travaux correctifs auront lieu ultérieurement. Nous communiquerons avec les employés visés le moment venu.

14. J'ai été en congé de maternité à un moment pendant la période visée. Est-ce que j'ai eu droit à un ajustement de salaire?

Le calcul de rétroactivité inclura un ajustement salarial qui est calculé sur les heures rémunérées en congé de maternité. Ce montant sera visible à la ligne "Congé maternité" au talon de paie prévue à cet effet.

15. Est-ce que les personnes qui ne sont plus à l'emploi vont recevoir les sommes dues?

Oui. Tous les travailleurs ayant droit au calcul de la rétroactivité auront les sommes dues. Pour les employés départs, il est important de nous aviser de tout changement (compte bancaire, adresse, téléphone). Pour ce faire, veuillez-nous faire parvenir le formulaire de modification prévu à cet effet.

16. Comment le calcul des intérêts s'appliquera-t-il?

Les correctifs salariaux dus aux personnes salariées seront bonifiés du taux d'intérêt légal (5 %) à partir de la date de rétroaction déterminée dans l'entente entre le Conseil du trésor et les organisations syndicales concernées. Le taux d'intérêt est déterminé pour chaque période de paie en fonction du temps écoulé entre le moment où la somme est due et le moment où le calcul de l'intérêt est effectué.

17. Où retrouve-t-on les intérêts sur le talon de paie?

Il se retrouve sur la ligne « MT N/IMPOS »

```
REGULIER  
SUPPL.T. SIMPLE  
SUPPL.TAUX 1.5  
VACANCES  
VACANCES %  
CONGES FERIES  
MALADIE  
DEV.RES.HUMAINE  
BEN.MARG.MAL  
BEN.MARG.FERIE  
MT N/IMPOS  
FIN DE SEM. %  
COVID-19
```

18. Il n'y a pas d'impôts prélevés sur les intérêts, est-ce que je devrai en payer plus tard?

N'oubliez pas que l'impôt sur le revenu n'est pas déduit de la portion des intérêts de votre paiement lié à l'équité salariale, conformément aux règles fiscales en vigueur. Toutefois, les

intérêts doivent être déclarés à titre de revenu lorsque vous produirez votre déclaration de revenus. Vous recevrez un feuillet T5 et/ou RL-3 qui indique le montant des intérêts. Vous pourriez devoir payer des impôts supplémentaires lorsque vous produirez votre déclaration.

Si vous avez des questions concernant l'incidence qu'aura le paiement de l'équité salariale sur votre situation fiscale, vous pouvez vous référer à votre conseiller financier.

19. Pourquoi il y a une paie #83, #80 et #12?

Initialement, la rétro sur l'équité salariale devait être traitée dans la paie 83. Dans le but de respecter les délais très restreints du ministère, nous avons dû recourir à la paie 80 et finaliser dans la paie 12 pour intégrer les derniers ajustements liés à la validation de la rétro de l'équité salariale soumise par le fournisseur de paie Médiosolution.

20. Puis-je bénéficier de la mesure d'étalement des paiements rétroactifs?

Guide de l'impôt sur le revenu du Québec (Point 443, Pages 78-79) :

Vous ne pouvez pas bénéficier de la mesure d'étalement des paiements rétroactifs dans les cas suivants:

- vous avez reçu un versement d'ajustement salarial fait en vertu de la Loi sur l'équité salariale

Agence du revenu du Canada

Le versement de l'équité découle d'une négociation entre la Commission des normes du travail et le CPNSSS. Il n'y a pas eu de décision arbitrale ou autre. Ce versement est donc exclu du calcul spécial, tel que mentionné à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/retenu-es-paie/retenu-es-paie-cotisations/paiements-speciaux/paiements-forfaitaires-retroactifs-admissibles.html>

21. Est-ce que le montant de l'équité s'ajoute au RREGOP, au RRQ ou autre?

Toutes les informations requises seront soumises en temps et lieu à chacun des organismes. Chacun évaluera les dossiers selon leurs calendriers respectifs. Par exemple, nous fournirons la déclaration annuelle à Retraite Québec au 31 mai 2023, donc ils seront en mesure de débiter leur travaux seulement en juin 2023.

Si cette foire aux questions n'a pas répondu à vos interrogations, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante : **04paieciusssmcq@ssss.gouv.qc.ca**

******Notez qu'un délai de réponse peut être envisagé.